

CULTURE ET DEMOCRATIE

JOACHIM BONY

SUMMARY

Today humanity seems to be well informed about democratic principles and about their legitimacy because everybody or almost everybody agrees that democracy is the appropriate framework for the practice of human rights and the achievement of individual and collective aspirations. In this context, what is the relevance of the problematical phenomenon which leads to the establishment of a dependence relation with reference to culture which would determine it? What is culture in fact? What is democracy? What gives to one or the other a specific identity? Some preliminary definitions are necessary.

In day to day speeches, as well as in well known written documents, the word “culture” calls to mind various meanings. But its broad and adequate sense concerns customs, beliefs, language, ideas, tastes, art and technological knowledge connected with the whole organization of man’s environment.

Democracy, like culture, has many definitions. It is at one and the same time a political system, a form of governance, a philosophy and a way of life. As is the case with wealth, definition of the word is due to the reality and to the idea we have about democracy. But it is also due to the mystic and the dynamism which go together with it. In an ideal way, it is a form of governance in which the people – the whole people – manage their business during discussions where everybody expresses themselves freely. We must say that the appropriate framework of that pure form of democracy is a restricted framework. That was the case in Athens in the fifth century B.C. and that is the case in some African village democracies.

Without doing any multiple and original classification, we must be aware of an important fact: the bursting of the concept of democracy. In that context, we can talk of “ruled democracy”, “leading democracy”, or of “consenting democracy”. But what it is essential to bear in mind is that democracy is a style of collective life whose harmonious functioning involves the intelligent adherence of everybody to a fundamental political option: popular sovereignty and the adherence to some key values: justice, equality, acceptance of the other, a sense of compromise. Everywhere its moral motive is good citizenship, its political motive is the citizen, that is to say a type of man whom only culture and reason can build.

Therefore, we must wonder if the implementation of democracy and its

installation in the long run, its efficiency, can be viable while a democratic culture is viable. We do not think so. For, before being a set of institutions, a political system, democracy is above all a culture. Its construction and its maintenance presuppose a slow cultural development expressed through balanced behaviour, through a patient acquisition of tolerance, based on a knowledge of limits which calms impatience with freedom, and which is based on an opening to "pluralism" in the expression of differences in the political game. This study is made up of two parts. The first deals with the relation between culture and democracy, and the second part is concerned with certain specific cases.

All subjects produce culture. But the role of history is essential in this. A contemporary historian says that "history is politics technicity" which means that that service, thanks to its methods and its rich and diversified content, can give a public man the necessary experience to solve certain problems.

Therefore, history can bring the person who ponders on it a rich but complex list of situations, problems and solutions partly similar to those we live with. Indeed, when the analysis between the past and the present is well directed it can lead to similar perspectives. A man who is politically educated finds a way out, a parallel which permits creative imagination to take an original decision, if that man ponders thoroughly over some elements of the past and present. The study of two famous politicians corroborates that point of view: Charles de Gaulle and Felix Houphouet Boigny.

Political education, specific education, can be defined as the framework of the attitudes of a system towards politics. Individual orientations are analysed according to three elements. The precise knowledge of how the system works, the individual's affective response towards it, and the moral judgement or evaluation dimension of the system.

Some authoritarian policies called popular democracies borrow some aspects from the Western liberal democracy model and refer to it more or less openly. But the culture that inspired those systems is dependent on the ideology that emphasizes the class struggle, the dictatorship of the proletariat and the denial of elementary human rights. The elements of the liberal democratic model that we seek to refer to are not put into practice but are used to hide systems which are contrary to it. Freedom, a fundamental element of democracy, is particularly restricted. The legal political culture is the Marxist-Leninist doctrine, as the ideologists of the Communist Party elaborate and communicate it every time to the citizens according to an imitative pedagogy with centralized and powerful organs and mass means of communication under strict control. Despite this attempt at information and levelling, despite the anguish and fear that fill the population, sub-cultures hidden from another type which surfaced from time to time entered into conflict with the legal political culture. The combined effects of those cultures, a kind of small island of democracy, added the other factors which brought the changes that we know.

That leads us to notice that the fundamental question does not concern the link between democracy and cultures but concerns the links which exist between democracy and its culture. Indeed, the culture of democracy is a specific culture, which does not cite pluralism to destroy itself. Whatever may be the many forms of

expressions that it allows, democratic culture is always characterized by a certain number of essential requirements.

Case studies on Great Britain, France and one African case, the ABOURE of Côte d'Ivoire, illustrate the problems.

Debates on the cultural dimensions of democracy must not lose their way in a dogmatic defence of particularities which would not be anything else but some alibi for totalitarianism. Even globalization and the mixing of cultures, when it comes to the expansion of democracy, must not make us forget that a real democratic regime has its culture, its fundamental requirements, its essential imperatives on which we must stand. Those requirements are essentially freedom, justice, human rights, tolerance. Or rather, it is the frame of mind, the faith in applying those principles, which brings an added value to democratic culture.

INTRODUCTION

Dans sa naissance comme dans son fonctionnement, la démocratie s'appuie sur la culture dont l'histoire est un élément important. Aujourd'hui, l'unanimité semble bien faite sur les principes démocratiques, et sur leur légitimité, car tout le monde ou presque s'accorde à considérer la démocratie comme le cadre approprié de l'exercice des droits de l'homme et comme le lieu propice à la réalisation des aspirations individuelles et collectives. Dans ce contexte, quelle est la pertinence de la problématique qui tend à établir une relation de dépendance de la démocratie à l'égard de la culture qui la déterminerait? Mais qu'est-ce que la démocratie? Qu'est-ce que la culture? Qu'est-ce qui donne à l'une et à l'autre une identité spécifique? Des préalables de définition s'imposent.

Le mot culture évoque aussi bien dans le discours quotidien que dans les écrits savants diverses acceptions. C'est au XVII^e siècle que Vauvenargues et Voltaire commencent à employer ce mot. Au XVIII^e siècle, son utilisation s'étend. De nos jours, il revêt deux sens: l'un restreint, l'autre large. Le premier concerne l'organisation symbolique d'un groupe, l'ensemble des valeurs étayant la représentation que ce groupe se fait de lui-même, des rapports qu'il a avec d'autres groupes ou avec l'univers.

Le second sens porte sur les coutumes, les croyances, la langue, les idées, les goûts, l'art, les connaissances technologiques relatives à l'organisation de l'environnement de l'homme total.

Les deux acceptions sont, d'ailleurs, unies l'une à l'autre car la culture inclut tous les éléments qu'a assimilés tout membre normal d'une société donnée. Dès lors, elle est universelle en tant qu'acquisition humaine.

Cependant, chacune de ses manifestations peut être considérée comme empirique puisqu'elle s'adapte à des localités, régions, domaines, secteurs. Pour notre étude, nous retenons la deuxième définition qui indique mieux la complexité du phénomène.

La démocratie, comme la culture, présente une multitude de définitions. C'est à la fois un système politique, une forme de gouvernement, une philosophie, une manière de vivre. Une telle richesse tient tout à la fois à la réalité de la chose à l'idée que l'on s'en fait, à la mystique qui l'entoure et au dynamisme qu'il induit.

D'une façon idéale, c'est une forme de gouvernement où le peuple — tout le peuple — règle ses affaires au cours de discussion où chacun s'exprime en toute liberté. Il faut dire que le cadre approprié à cette forme pure de la démocratie, c'est un cadre réduit. Les cités-états de la Grèce antique, notamment Athènes, la pratiquaient. Dans les sociétés africaines, où existent des démocraties villageoises, la méthode traditionnelle de conduire les affaires se caractérise par la discussion libre aboutissant à un consensus.

Sans céder à des classifications multiples et inédites, il faut prendre conscience d'un fait important: l'éclatement du concept de démocratie. Dans cette perspective, on peut parler d'une "démocratie gouvernée", d'une "démocratie gouvernante", d'une "démocratie consentante". Mais pour l'essentiel, retenons que la démocratie, c'est un style de vie collective dont le fonctionnement harmonieux implique l'adhésion intelligente de tous à une option politique fondamentale: la souveraineté du peuple; à certaines valeurs: égalité, justice, acceptation d'autrui, sens du compromis. Partout son ressort moral est le civisme; son ressort politique est le citoyen, c'est à dire un type d'homme que ne produisent que la raison et la culture.

Dès lors, il faut se demander si la mise en œuvre de la démocratie, son installation dans la durée, son efficacité peuvent elles être viables en l'absence d'une culture démocratique? Nous ne le pensons pas, car avant d'être un ensemble d'institutions, un système politique, la démocratie est d'abord une culture. Sa construction et son maintien supposent une lente maturation culturelle qui se traduit par un comportement équilibré, par l'acquisition patiente de la tolérance articulée sur une conscience des limites qui apaise l'impatience de la liberté et par l'ouverture au pluralisme dans l'expression des différences dans le jeu politique. Cette étude comprend deux parties. La première concerne les rapports entre culture et démocratie. La deuxième s'intéresse à quelques cas.

I.

RAPPORTS ENTRE CULTURE ET DÉMOCRATIE

Ainsi qu'on vient de s'en rendre compte à travers la définition qui en a été donnée, la démocratie, d'un point de vue technique suppose des relations de groupes nombreux, grâce à des mécanismes d'information, de gestion, de contrôle larges, commodes. Par ailleurs, d'un point de vue sociologique, elle suppose que les moyens de relations sont effectivement utilisés par ceux qui en possèdent le droit. C'est dire que l'éducation, l'information, le savoir ont pour tâche de préparer les citoyens à leur rôle civique. L'importance des rapports entre culture et démocratie ne fait aucun doute. Il sied de les aborder sous deux formes: l'une générale, l'autre spécifique.

1) *La culture élément de base de la démocratie*

L'histoire nous apprend que c'est un homme de culture *Periclès* (495-429 av. J.C), fin lettré, admirateur des philosophes et des sophistes vivant dans un cercle d'amis, les esprits les plus brillants d'Athènes: Herodote, Sophocle, Protagoras, Hippodamos, Phidias, pour ne citer que ceux-là, qui fut l'un des promoteurs de la démocratie.

Il faut ajouter que cet homme d'Etat doué a eu deux maîtres qui ont exercé sur lui une influence de premier plan. Il s'agit de Damon d'Oa, adepte du progrès continu et Anaxagore de Clazomenes, théoricien du *nous* de la raison humaine, organisatrice du Cosmos.

Pour un penseur comme Hobbes, la satisfaction que l'individu trouve dans la société ne se limite pas à la jouissance de certains biens, mais à l'assurance d'en pouvoir éventuellement en disposer. Il n'y a donc pas d'incompatibilité entre l'impulsion et le pouvoir politique. Un disciple d'Hobbes, Pufendorf note que la culture en tant que processus, accumulation, est un élément intermédiaire entre l'exigence de socialisation et l'organisation effective de la société. Grâce au développement de la culture, les virtualités de l'existence sociale se réalisent, s'accomplissent en des organisations sociales qui garantissent à leur tour par rétroaction l'expansion de la culture. Grâce à l'Etat, règnent au sein de la société la raison, la paix, la sécurité, la propriété, la sociabilité, la science, la bienveillance, les agréments et les commodités. La promotion de la culture apparaît donc de tout temps comme un facteur positif de progrès. Aux origines de la philosophie allemande de la Kultur (cf. Von Schlegel: dans sa préface du

3^{ème} volume de la revue *Deutsche Museum* 1813) la politique sera intégrée à l'ensemble de la sphère de Lumières c'est à dire de la culture.

Toutes les disciplines sont productrices de culture. Toutefois, le rôle de l'histoire en la matière est capital. Un historien contemporain dit que l'histoire est la technicité de la politique. Cela signifie que cette science, par ses méthodes et procédés, par son contenu riche et diversifié peut permettre à un homme public d'acquérir l'expérience nécessaire à la résolution de certains problèmes. C'est pourquoi le Président John Kennedy conseille aux chefs d'Etat d'avoir parmi leurs collaborateurs un historien de qualité.

Mais qu'est ce que l'histoire? C'est la connaissance des faits vécus par les hommes à travers une succession de temps révolus. Pour cerner et comprendre ce passé, il est nécessaire de savoir ce qu'est l'homme et ce qu'est la vie dans leur structure interne et dans leur complexité.

Michelet note l'implication de l'histoire dans le présent en ces termes: "De quoi l'histoire s'est elle faite sinon de moi? De quoi l'histoire se referait elle, se raconterait elle sinon de moi?"

C'est donc en fonction du présent que l'histoire d'une manière consciente ou non étudie le passé. Mieux c'est le présent qui pose les questions. De fait, les questions nouvelles que suscite le présent font découvrir de nouveaux aspects du passé. Les expériences du présent comme l'expérimentation dans les sciences exactes de la nature permettent d'analyser le passé. C'est pourquoi l'on dit avec une certaine exagération que l'histoire est un éternel recommencement. Mais nous savons que jamais deux situations humaines ne se produisent d'une manière absolument identique dans l'histoire et qu'il est vain de vouloir régler la conduite à venir sur ce qui fut en d'autres circonstances. En effet, jusque dans leurs moindres détails, les circonstances diffèrent toujours. Pourtant, à travers le temps et l'espace, l'homme reste toujours un homme. Les uns et les autres présentent en commun ce que Thucydide appelle "l'humain". Dès lors à qui la médite avec méthode, l'histoire peut apporter un répertoire riche mais complexe où se dégagent des situations, problèmes et solutions partiellement semblables à celles ou à ceux que nous vivons.

En 1960-1961, on pouvait en réfléchissant sur l'évolution des Etats de l'Amérique du sud, prévoir les bouleversements et troubles que connaîtront les pays africains décolonisés. L'histoire offre donc à l'homme d'action, à l'homme engagé, à l'homme politique un aliment pour la pensée, un instrument pour la réflexion, un levier pour la décision. Mais aucune des solutions adoptées par les hommes dans le passé devant une situation n'est immédiatement applicable telle quelle à la situation présente.

La modalité d'une présence féconde, saine, nécessaire au sein de la

culture, plus précisément de la culture politique ne peut être ni l'emprunt pur et simple, ni l'imitation paresseuse et plate. La présence féconde, c'est le dialogue. De fait, toute réflexion bien menée entre le passé et le présent ouvre des perspectives de similitudes, c'est à dire un dosage déterminé d'identité raisonnée et de différence irréductible.

L'homme cultivé politiquement ou réfléchissant profondément sur des éléments du passé et du présent, trouve une voie, un parallèle permettant à l'imagination créatrice d'enfanter une décision originale. L'étude de deux hommes politiques de grand caractère: Charles de Gaulle et Félix Houphouët-Boigny présente plusieurs cas de ce genre. Tous les deux cultivés en histoire ont su tirer de cette discipline les outils essentiels de leur action politique.

Par ailleurs, l'histoire peut servir collectivement. Elle galvanise des sentiments d'unité. L'exemple suivant le montre. Dans la lutte qui opposait les colons d'Amérique aux entreprises métropolitaines de Grande Bretagne pour des problèmes de rivalités commerciales, il a fallu trouver des buts idéologiques capables d'unir tous les citoyens des ex-colonies et transfigurer leur combat. C'est dans l'histoire que furent puisés les principes et les idées que les philosophes venaient de répandre en Europe occidentale. Ces principes et ces idées de liberté, d'égalité fournissent la seule plate-forme politique possible, une plate-forme démocratique. La lutte des treize colonies à partir de la Déclaration d'Indépendance devient donc le combat d'une nouvelle société libérale contre la vieille société monarchique et aristocratique. Comme on le voit l'histoire internationalise une culture spécifiquement politique.

2) *Culture politique et démocratie*

La culture politique peut se définir comme la trame des attitudes d'un système vis à vis de la politique. Les orientations individuelles s'analysent en tenant compte de trois éléments: la connaissance précise de la manière dont fonctionne le système, la réponse affective de l'individu à son endroit, enfin le jugement moral sur le système ou dimension d'évaluation.

La démocratie en la matière répond à certaines normes. D'abord à celle de la liberté. En effet le citoyen c'est l'homme doué par la nature d'une liberté indifférente aux contingences, débarrassé de préjugés, des soucis inhérents à sa condition économique et sociale, appelé à l'exercice du pouvoir politique dans la mesure où il se comporte de par ses qualités comme un serviteur fidèle et exclusif de cette liberté.

Partout dans le monde, le premier thème de la revendication démocratique concerne la participation. Que les citoyens quelque soit leur niveau

culturel, leur sexe, leur croyance, aient le droit de participer à la conduite des affaires, qu'ils puissent pratiquement et sans entrave, se servir de ce droit et s'en servir avec lucidité, telles nous paraissent être en résumé les exigences de départ du régime démocratique.

L'Occident obéit-il à ces exigences? Cette société où le développement économique poussé a vu naître une civilisation de masse que postule la démocratie, les masses participent-elles totalement et avec discernement aux opérations politiques? Longtemps les groupes au pouvoir ont mené des luttes pour écarter la menace que ferait peser sur eux l'intervention active et légale des masses. On a préféré d'abord le suffrage censitaire. On a combattu le suffrage universel. Mais quand ce droit, sur la pression des événements, a été juridiquement accordé, il a été restreint ou domestiqué du fait de la pression économique.

Aujourd'hui, en France, en Grande Bretagne, aux Etats-Unis, on peut dire qu'il y a une participation des citoyens aux affaires. Le problème est de savoir si elle est totale, quelle est sa forme, son degré, sa signification. Quelles peuvent être les conditions d'une participation effective du citoyen? Les possibilités de participation dépendent avant tout de la culture des citoyens: informations dont ils disposent, éducation, capacité de comprendre les problèmes en discussion.

En 1945, un ministre du Moro Naba s'est abstenu de se porter comme candidat rival d'Houphouët Boigny à la députation et avoua à ce dernier que les questions en examen à l'Assemblée Nationale française lui étaient étrangères. Dans bien de démocraties occidentales actuelles, l'ignorance dans laquelle se trouvent les citoyens de toute notion de sciences économiques, sociales ou politiques explique le genre d'intérêt qu'ils prennent à la politique et surtout leur impuissance face à certaines données. Mais plus que les moyens qui demeurent secondaires, c'est la volonté politique de participation qui nous paraît essentielle et déterminante. D'ailleurs, l'information n'est acceptée, l'éducation n'est réussie que si les personnes auxquelles elles s'adressent, se montrent aptes à les recevoir et à les assimiler. En 1958 en France, face à la grave crise ayant abouti à un changement de régime, des conseils pertinents sollicités auprès de personnalités jouissant d'expérience ont permis d'éviter le pire.

On peut dire que pour obtenir une participation correcte et effective des citoyens, trois conditions s'avèrent nécessaires: une décentralisation suffisante; la réduction des distances sociales et l'assouplissement des relations d'autorité qui paralysent la communication; l'existence de sources indépendantes de pouvoir permettant aux opposants d'échapper aux pressions ou à la contrainte de la majorité. Sur ce dernier point, les revendications de certains partis d'opposition, d'observateurs internationaux dans les élections s'expliquent.

Ces considérations éclairent deux aspects de la démocratie. D'une part pour l'individu, la démocratie est revendication à participation à la direction des affaires d'une communauté dont il est membre, d'autre part elle est possibilité de résistance, c'est à dire un droit à s'opposer à toute contrainte venant du groupe. Cela ne constitue pas une opposition à l'autorité légale ou arbitraire de l'Etat. Le problème est plus profond, car de même qu'il n'y a plus de société possible sans contrainte, de même il n'y a pas de société démocratique sans une limitation légale de cette contrainte. Dans les pays en développement le non respect de ces principes est cause de perturbations.

3) *Le suffrage universel, symbole de participation et instrument de culture politique*

Il a fallu de très nombreuses années de lutte pour aboutir dans certains pays à la victoire éclatante du suffrage universel. Malgré des imperfections qui dépendent des circonstances et des environnements, on peut, si certaines conditions sont remplies, le faire déboucher sur l'essentiel, sur ce qui le justifie pleinement, à savoir le choix conscient par les hommes de leur destin collectif. Il apparaît donc comme le symbole de la participation et l'instrument de politisation. Certes on peut s'interroger sur l'opportunité d'accorder un bulletin de vote à des personnes sans culture. Mais dès lors que ces personnes possèdent raison, bon sens, dignité, la loi ne peut les priver de ce droit fondamental.

Le suffrage universel a une double fonction: symboliser la participation à la vie publique et affirmer l'existence du citoyen. Faire voter les hommes, même dans des conditions les plus imparfaites, c'est reconnaître explicitement qu'il sont concernés par la politique. Donner des bulletins de vote à des électeurs, c'est s'obliger à leur parler, à les entendre. C'est dire que le suffrage universel ne s'arrête pas à une simple expression d'opinion. Il se charge d'un langage, d'un dialogue. En effet, en répondant positivement ou négativement aux demandes que le système lui adresse, le citoyen exprime des sentiments ou des jugements de valeur personnels qui font partie de sa culture politique.

Le vote qui, au départ n'était qu'un geste réflexe, acquiert une signification. Par le suffrage universel naît un langage évoluant vers une réflexion politique généralisée. De l'élection sortiront des députés qui voteront des lois et renverseront, s'il le faut des cabinets. Le processus de décision politique, ne dépendant pas directement du vote de l'électeur, c'est à travers des relais complexes que la décision politique verra le jour. La

structure et la culture concourent à la réalisation de la démocratie. Toutefois, il existe plusieurs cultures politiques et plusieurs types de démocratie. Le paradoxe des démocraties dites populaires mérite notre attention.

4) *La culture et les démocraties dites populaires*

Des systèmes politiques autoritaires dits démocraties populaires font des emprunts au modèle de démocratie libérale occidentale et se réfèrent d'une manière plus ou moins explicite à lui. Ces emprunts portent sur des principes fondamentaux: représentation nationale, le suffrage universel, les libertés publiques, les droits de l'homme. Ils concernent aussi certaines institutions: parlements, responsabilité gouvernementale, référendum, justice. Dans tous ces cas, la culture qui inspire ces données relève d'une idéologie qui privilégie la lutte des classes, la dictature du prolétariat, et la négation des droits élémentaires de la personne humaine: liberté de religion, de pensée, d'expression, d'association.

Ceci nous amène à constater que la question fondamentale ne concerne pas les liens qui existent entre la démocratie et les cultures, mais entre la démocratie et sa culture. En effet la culture de la démocratie est une culture spécifique qui ne s'autorise pas du pluralisme pour se saborder. Quelle que soit la figure multiforme des expressions quelle autorise, la culture démocratique est caractérisée toujours par un nombre d'impératifs imprescriptibles. Aussi les défis auxquels se heurte ce système requièrent-ils pour être surmontés la nécessité d'une formation continue des citoyens.

Les éléments du modèle démocratique libéral auxquels on prétend se référer ne sont guère mis en pratique, mais servent de camouflage à des systèmes qui leur sont opposés. La liberté, élément essentiel de la démocratie est particulièrement réduite. La culture politique officielle est la doctrine marxiste-léniniste telle que les idéologues du parti l'élaborent et la communiquent à tout moment aux citoyens selon une pédagogie *sui generis*, grâce à des organes centralisés puissants et des moyens de communication de masse sous contrôle. Le régime soviétique est le prototype parfait de ce système politique dont la culture est celle "du sujet participant". Elle est destinée à donner au citoyen un ensemble cohérent de convictions, de sentiments politiques, de valeurs qui fournissent une explication du passé, des prévisions pour l'avenir et une définition de la mission que chaque individu et chaque groupe est censé remplir dans le système.

Cependant, malgré cette tentative d'uniformisation et de nivellement, malgré l'angoisse et la peur qui habitent les populations concernées, il existe des sous-cultures cachées qui de temps en temps font surface et qui

entrent en conflit avec la culture politique officielle. Ce sont les effets conjugués de ces cultures, sortes d'îlots de démocratie, qui avec d'autres facteurs, ont amené les changements que l'on connaît.

II.

ÉTUDE DE CAS

1) *Cas de la Grande Bretagne*

L'étude de plusieurs formes de pouvoir démocratique serait d'un grand intérêt. Mais nous nous limiterons ici à deux cas européens: la Grande Bretagne et la France et à un cas africain: les Abouré de Côte d'Ivoire. Dans ces sociétés, les liens entre la culture et la démocratie présentent une grande vitalité.

Le modèle anglais n'est pas une construction théorique de juristes ou de politologues, mais le résultat d'une longue évolution historique datant du XI^e siècle. A cette époque, les bourgeois, par le développement des communes,¹ obtiennent un certain nombre de libertés: exemption de corvées et de redevances féodales, constitution de milices pour se défendre, de tribunaux propres pour régler leurs litiges, levée d'impôts pour entretenir les services publics de la ville. Bien que le suffrage soit restreint, ces communes, dans un environnement aristocratique et féodal, apparaissent comme dit M. Duverger des îlots "ploutodémocratiques".²

Au XIV^e siècle, la représentation de la bourgeoisie s'étend au plan national avec la création des "Assemblées d'états" qui se maintiennent en Grande Bretagne jusqu'au XVII^e siècle alors qu'elles s'effondrent ailleurs. Le parlement prend naissance, engage une lutte contre le roi, devient un contrepoids à la puissance royale. La monarchie absolue devient une "monarchie limitée" qui se transforme en monarchie parlementaire avec un gouvernement dirigé par un premier ministre.

C'est dire qu'au début du XVIII^e siècle, le modèle du système de démocratie moderne est édifié et fonctionne en Grande Bretagne. Ceci s'accompagne d'une révolution culturelle qui remet en cause l'ordre ancien. Des penseurs comme John Milton, George Fox, John Libburne développent l'idée d'une société sans aristocratie et sans roi. Avec eux des

¹ Les communes étaient des villes autonomes placées hors de la juridiction des seigneurs ou des évêques ou partageant le pouvoir avec ceux-ci.

² M. DUVERGER, *Institutions politiques*. Presses universitaires de France 1975, tome 1, *Les grands systèmes politiques*, p. 33.

écrivains comme Rousseau, Voltaire, Diderot, d'Alembert, Condorcet, Montesquieu animent cette nouvelle idéologie des Lumières visant à la libération de tous les hommes. L'égalité, la liberté de pensée, l'individualisme, le profit par le mérite sont les valeurs clés, les fondements de la nouvelle idéologie d'émancipation.

Cette réalisation implique un fait logique: si les hommes sont libres et égaux ils doivent être dirigés seulement par ceux qui reçoivent d'eux un mandat. La révolution culturelle a engendré un système politique démocratique qui se répand en Occident avec des variantes.

La Grande Bretagne, n'a pas comme la France ou l'Italie d'institutions de démocratie semi-directes. Cependant son système politique manifeste une grande vitalité. Il se caractérise par une indépendance élevée et une culture homogène et unifiée. Plusieurs syndicats sont associés au parti Travailleiste, mais lorsque ce dernier est au pouvoir, il se montre relativement indépendant de la pression des syndicats. De même, bien que les chambres de commerce et des associations professionnelles soient liées au parti Conservateur, celui-ci en cas de conquête du pouvoir se montre indépendant vis à vis de ces groupes d'intérêt pourtant influents. Dans un autre domaine, celui de la communication et de la presse dont l'effet complexe sur la politique est connu, on observe de l'autonomie et une certaine distance. Les journaux des deux grands partis ne subissent pas leur influence. Les moyens de communication de masse, bien qu'il soient en partie aux mains de l'Etat et en partie favorables à l'un ou à l'autre parti politique, se montrent relativement neutres dans leur fonction de diffusion des informations touchant à la vie publique. Ainsi le flux des informations en règle générale est à peu près le même dans la société.

En ce qui concerne l'articulation des intérêts, c'est à dire la démarche par laquelle les citoyens et les groupes formulent leurs demandes ou revendications auprès des détenteurs du pouvoir, les Britanniques manifestent une certaine originalité. Le parti Conservateur et le parti Travailleiste sont en mesure de regrouper les demandes de la société dans des programmes différents. Tous deux, dans la course pour la majorité au Parlement tentent de séduire le maximum d'intérêts présents dans la société globale au point que les différences entre leurs programmes demeurent relativement faibles. Dès lors, l'un ou l'autre peut supporter avec fair play d'être dans l'opposition. Cette capacité de conversion du système politique de ce pays est liée à sa culture politique, une culture participante élevée que l'on décrit comme une culture "participante différentielle". Cela parce que les citoyens britanniques, du fait d'une longue éducation et vulgarisation politique semblent avoir conservé, malgré la compétence et des orientations de participation,

un grand respect, voire une déférence à l'égard de l'autorité indépendante du gouvernement.

La culture de participation anglaise remonte au moyen âge. Celle-ci augmentait au fur et à mesure que les pouvoirs du gouvernement central imprégnaient la campagne et réduisaient ceux de l'aristocratie. Les révoltes contre "l'enclosure" des terres pourraient être considérées comme les premières tendances vers une culture de participation. Par ailleurs, sous le règne des Tudors il eut un début de resocialisation politique résultant de la réforme, des progrès de l'industrialisation et de la croissance des villes. En outre, la diffusion de la Renaissance aux XVe et XVIe siècles et un renouveau de l'Enseignement assurent la propagation de l'instruction. Les fils de l'aristocratie et ceux de la gentry étaient de plus en plus instruits dans la culture classique et séculière. La connaissance de la culture et de l'écriture se répandait dans la société, même dans les couches sociales modestes. Grâce aux votes dans les élections locales et au Parlement, une partie de la classe moyenne et la couche supérieure de la paysannerie bénéficiaient de recrutement pour des rôles publics. Les membres de l'élite politique et administrative étaient de plus en plus recrutés parmi ceux qui avaient fréquenté les écoles et les universités. C'est à cette époque que furent créées les deux célèbres universités d'Oxford et de Cambridge dans lesquelles une attention particulière était accordée à la formation d'hommes accomplis destinés au service de l'Etat. Cet exemple montre les liens importants entre la culture et le système démocratique. Mais ne faut-il pas élargir le débat?

2) *Cas de la France*

La France constitue un exemple original pour les relations entre la culture et la démocratie. En effet ses écrivains au XVIIIe siècle, Rousseau, Voltaire et Montesquieu pour ne citer que ceux-là, exercèrent une influence déterminante sur la pensée politique contemporaine. Arrêtons nous d'abord à Voltaire.

Cet ancien élève des Jésuites, cultivé et caustique eut plusieurs démêlés politiques qui le conduisirent en prison à la Bastille et en exil en Angleterre. Ces douloureuses expériences d'injustice et d'humiliation l'amènent à apprécier la philosophie, la politique et les mœurs du peuple anglais, peuple relativement libre dont il propage les idées en France. En 1734, ses *Lettres philosophiques* ou *Lettres sur les Anglais* qui développent toutes sortes de critiques contre les institutions françaises, font scandale. Il est contraint de chercher refuge en Lorraine, chez la Marquise du Chatelet qui

pendant une dizaine d'années le protège. Cette période de travail intense consacre la "royauté intellectuelle" de cet auteur qui excelle dans de nombreux genres: poésie, roman, tragédie, écrits philosophiques, histoire, correspondance, critique littéraire. Sa renommée remplit le monde et les plus grands personnages l'honorent de leur visite à Ferney.

De Montesquieu eut comme œuvre maîtresse: *l'Esprit des lois*, fruit de fréquents voyages, de lectures variées et abondantes, de longues et profondes méditations. Cet ouvrage a exercé une influence considérable dans le monde de la politique. Emile Labarthe dans son ouvrage: *La Liberté créatrice* note le fait en ces termes: "si *le Contrat social* a été l'évangile politique de la révolution de 1789, entraînant les foules qui ne veulent pas être éclairées, mais émues, *l'Esprit des lois* a surtout inspiré la pensée des hommes d'Etat français depuis la fin des guerres de l'Empire". Par ailleurs, Voltaire rend hommage à cet homme en ces termes: "le genre humain avait perdu ses titres, mais de Montesquieu les a retrouvés et les lui a rendus".

D'autres voix se sont fait entendre dans l'élaboration de la culture politique française. On ne peut les citer toutes ici. Toutefois, il convient de citer celle du général Charles de Gaulle à travers les *Mémoires de guerre* (1940-1946) et les *Mémoires d'Espoir* (1958-1962). C'est une mine d'expériences, de réflexions ayant accompagné la naissance de la Ve République.

Mais quels furent les traits saillants de la culture politique sous la IV^e République? On note l'existence de groupes d'intérêts spécialisés, des partis politiques bien organisés et des moyens de communication développés. Cependant, ces organismes à l'inverse de la Grande Bretagne, ne disposaient que d'une indépendance limitée. Ils pouvaient se diviser en trois grandes familles idéologiques: les Communistes, les Socialistes et les Catholiques. Chaque famille avait son parti, son syndicat, sa presse. Une telle fragmentation gênait l'action des partis, des syndicats. Ces derniers parvenaient difficilement à se mettre d'accord sur des programmes concernant la classe ouvrière. Les partis, du fait de leurs divergences idéologiques et d'une méfiance réciproque, ne pouvaient former des groupes stables. De leur côté, les médias avaient tendance à présenter des informations partisans sur les problèmes politiques et sociaux. Cet état de chose provenait du morcellement de l'opinion sous l'effet de facteurs idéologiques, politiques, électoraux. Dès lors, l'instabilité gouvernementale s'installa, les cabinets ne duraient pas parce qu'il était impossible de trouver de véritables compromis et de réagir à la pression des revendications des groupes sociaux et du système politique international. Les processus de conversion de la IV^e République étaient faibles. Ils consistaient en périodes d'immobilité interrompues par des solutions de courte durée. Les divergences internes signalées dans le système politique expliquent cette

situation. La France présente l'exemple d'une nation dont la culture politique tout en offrant une forte identité nationale, apparaît divisée à d'autres égards en des sous-cultures. Cela rend le fonctionnement du système difficile en temps normal.

Par ailleurs, les organes essentiels de vulgarisation politique: famille, voisinage, écoles, lieux de travail, associations, partis politiques conservent bien souvent la nature fragmentée et divisée de la culture politique en France. Cela sans doute à cause d'un certain individualisme, d'un certain esprit critique poussé qui tend à séparer et à isoler.

La Ve République instituée par le Général de Gaulle apporte des changements: diminution notable de l'importance des partis politiques, des groupes d'intérêts, des moyens de communication dans les processus de conversion du système, en d'autres termes diminution de leur indépendance et limitation de leur accès au pouvoir de décision. Une nouvelle prépondérance de l'exécutif a pu faire craindre un recul des libertés. L'évolution de 1958 à nos jours montre le contraire. Le citoyen dispose toujours du droit au suffrage universel, le pluralisme politique lui donne la possibilité de choisir librement entre les différentes forces en compétition. Mais la culture démocratique traditionnelle paraît sur la défensive en ce qui concerne les étrangers victimes de mesquineries, voire de racisme primaire.

Comme on le voit, la culture politique anglaise et la culture politique française présentent des différences malgré les traits démocratiques qui les caractérisent.

3) *Cas des Abouré de Côte d'Ivoire*

Le système politique *abouré* est imprégné d'une culture démocratique. L'organisation de l'espace du village (*Opwé*) est déjà un élément d'équilibre et d'intégration sociale des différentes communautés humaines. En général, les villages sont construits en longueur de part et d'autre d'une artère centrale dans le sens Est-Ouest.

Au moment de leur installation au 15^{ème} siècle venant d'*Agnoangnoan*, les ancêtres fondateurs avaient créé un hameau de sept enclos, lieu de résidence des sept matriclans constitutifs. Ces matriclans sont formés de citoyens libres égaux en droit et en devoirs. Chaque matriclan a une fonction et un rôle précis à jouer dans le cadre du village. Les esclaves demeurent intégrés au clan de leurs propriétaires, et deviennent de ce fait, citoyens libres pouvant assumer de hautes responsabilités au sein du clan et du village. L'origine de ces esclaves n'est évoquée au village ou au sein de leur clan qu'en cas de fautes graves (crime de lèse-majesté, adultère avec la

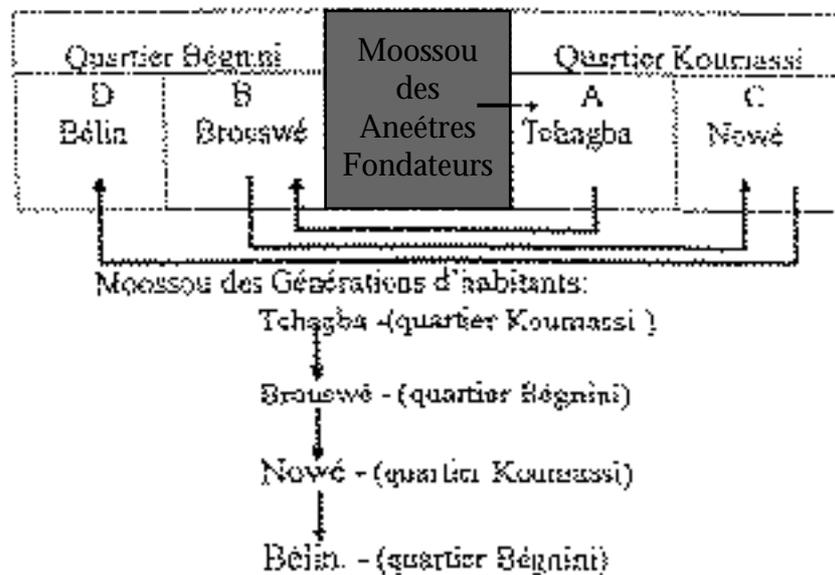
femme du roi, haute trahison). La seule fonction qui leur demeure interdite est de devenir chef des classes d'âge.

Le nom Moossou provient d'une phrase prononcée par le premier chef *VALOUNVI Anga*: "à cause de ma mère (moowô) malade fixons nous définitivement ici". Dans ce hameau initial, il n'y avait pas de site privilégié; le littoral lagunaire et le débarcadère étaient à tous. Les cimetières, contrairement aux clans, appartenaient aux patriclans dont le nombre est sept.

Les matriclans et leurs fonctions (Pouvoir royal et judiciaire)

Le système politique de Moossou est une monarchie bipolaire à matriclans et à classes d'âge patrilinéaires. Ce dualisme affecte toutes les institutions. Cette constante préoccupation équilibre la société en maintenant le comportement des responsables dans un juste milieu acceptable, permettant d'éviter l'extrémisme considéré comme un danger au village.

SCHEMA D'UN VILLAGE ABOURE



Enclos I: Clan Samandjé - Les *Samandjé* sont pourvoyeurs de rois. Tous les rois du village sont membres de ce clan. Ils n'imposent pas le candidat mais le proposent. Les autres clans l'acceptent ou refusent jusqu'à ce que le candidat convenant soit trouvé par consensus.

Enclos II: Clan Assokôpwê - Ce clan est pourvoyeur de régents en cas de vacance du pouvoir. C'est leur fonction principale. Le régent a droit de regard dans la gestion des affaires du village. Le régent peut être même éducateur du futur Roi. Le fait que le régent soit membre d'un clan autre que celui du Roi est déjà un souci d'équilibrer le pouvoir. Le village *abouré* est considéré comme un être humain, si le clan *Samandjé* est la tête en la personne du Roi, les *Assokôpwê* sont les pieds. En fait, il faut la tête et les pieds pour que tout marche bien. C'est pour cette raison que leur monarchie est qualifiée de bipolaire.

Enclos III: Clan Essinlin Ehê - Ce clan est responsable des terres du village. Chaque clan, en principe, détient une certaine parcelle des terres du royaume contrairement à ce que l'on peut penser. Le clan royal ne détient pas la plus grande part des terres de *Moossou*. Ce clan est également responsable du premier feu qui alimentera tous les autres foyers avec du silex venu d'*Agnoangnoan* d'origine.

Enclos IV: Clan Moho - Ce clan est responsable des eaux territoriales du village. En principe, chaque clan constitutif possède une certaine parcelle des eaux territoriales du village et, une fois encore, le clan royal n'est pas celui qui possède la plus grande portion des eaux territoriales. Les *Moho* sont aussi responsables de l'information.

Enclos V: Clan Wossouan Ehê - La gestion de la trésorerie du royaume revient aux *Wossouan*. Leur chef détient tous les éléments de l'appareillage nécessaire pour peser la poudre d'or. Ce sont eux qui prélèvent les amendes, perçoivent les impôts et payent les dettes de l'Etat. Ils détiennent le *Dja* du royaume ou caisse dans laquelle l'on garde aussi les poids à peser l'or et la poudre d'or, monnaie d'échange dans les transactions commerciales.

Enclos VI: Clan Vessouko Ehê - Ce clan est responsable de la police, de la justice et de l'ordre au village. En cas de condamnation à mort, c'est un de ses membres qui exécute le condamné. Ils sont responsables de la sécurité du Roi dans ses déplacements au village et à l'étranger.

Enclos VII: Clan Vessanha Ehê - Ce clan s'occupe des affaires extérieures du royaume en ce sens que leur chef est l'envoyé spécial, maître de parole et porte canne du roi.

Conseil des Anciens (Mandré): Pouvoir judiciaire - Le Conseil des Anciens se nomme en abouré *Mandré* ou *Mlinté*. Ces deux termes viennent de *Man* (monde, peuple et pays) et de *Dré, Té* ou *Tré* (tête). *Mandré* signifie donc tête du pays, sages, ceux qui pensent, réfléchissent et raisonnent, discutent et jugent les grandes affaires du pays.

Il n'existe pas de clan constitutif sans responsabilité politique. Le pouvoir est partagé, aucun clan n'est laissé pour compte. Comme le Roi, le chef de chaque clan doit être intronisé. Par ce fait, il est légitimé dans sa fonction de chef de clan et responsable du culte de ses ancêtres. Prêtre, il sacrifie aux mânes de ses ancêtres, il les invoque et leur fait des offrandes périodiquement.

Le Roi (Mringbi): Pouvoir Royal - Le Roi (*Mringbi*) est au-dessus de tout au village, mais étant donné qu'il est membre du village et membre d'un des clans constitutifs, il dépend lui-même du chef de son clan. Dans ce contexte, le clan devient un élément de contre pouvoir. C'est le chef de clan qui propose le futur roi au Conseil des Anciens et aux membres des classes d'âge. Le roi symbolise la nation et l'Etat. En tant que grand prêtre du royaume, chef spirituel et temporel, il a droit de vie et de mort sur ses sujets (droit de grâce de condamnation à mort) pour crime de lèse-majesté (haute trahison, adultère avec la femme du roi etc. ...). Le roi ne peut destituer un membre de son Conseil des Anciens car ce n'est pas lui qui les nomme. Il s'adresse, pour ce faire, aux chefs des clans qui lui proposent des hommes pour former son conseil. Les clans envoient des hommes en fonction de leur importance numérique, de un à trois membres. Le Conseil des Anciens avec le roi forment le pouvoir judiciaire. Il se prononce sur toutes les affaires intéressant le pays. En cas de conflit entre lui et son conseil, c'est le Conseil Supérieur de Justice, uniquement composé de femmes, reines mères des clans, qui juge l'affaire; sa décision est sans appel. Ce conseil est rarement sollicité. A ce niveau également, tous les habitants du village (hommes, femmes, jeunes et vieux) sont concernés; aucun n'est laissé pour compte dans la composition du Conseil Supérieur de Justice. C'est la femme qui intronise le roi et c'est la femme qui juge en dernier ressort.

Le système abouré admet la liberté de culte. En dehors de Topé culte national, chaque clan est responsable du culte de ses ancêtres fondateurs et libre de pratiquer un autre culte de son choix. Chaque clan demeure libre de se rendre à l'étranger pour chercher un culte nouveau pour se protéger contre les sorciers malfaisants. Cependant, on n'a pas le droit d'introduire les cultes de sorcelleries au village.

L'ORGANISATION DES CLASSES D'ÂGE
(*Efwa* ou *Ofwa*: pouvoir politique et militaire)

L'organisation des quartiers en lieu de résidence des classes d'âge est un élément d'intégration sociale de tous les habitants masculins au sein d'une même communauté villageoise.

Les Quartiers (Ovo). Le premier quartier de tous les villages abouré se nommait *Koumassi*. Ce quartier devient le lieu de résidence de tous les habitants de sexe masculin âgés de 15 à 55 ans. C'est le quartier de tous ceux qui sont nés à *Moossou* (hameau des ancêtres fondateurs). C'est cette première génération d'habitants, tous les clans confondus, qui portera le nom de son sous-quartier (*Tchagba*) à *Koumassi*. Dans les premiers temps, les femmes appartenaient à la génération de leur conjoint. Avec l'évolution, elles furent organisées sur le modèle des hommes de leur génération d'âge avec toutes les structures internes sauf celui du chef de guerre (*Sanflan*).

LES GÉNÉRATIONS ET LES CLASSES D'ÂGE

Les générations (Efwa briman)

La première génération d'habitants nés à *Moossou* âgée de 15 à 45 ans aura pour lieu de résidence *Tchagba* sous-quartier *A* de *Koumassi*. Après les *Tchagba* viendra la génération des *Brouswé* du sous-quartier *B* de *Bégnini*. Après les *Brouswé* viendra la génération des *Nowé* et après ceux-ci, la génération des *Bélin* deuxième quartier de *Bégnini*. Chaque génération a 4 classes d'âge:

- Les aînés: *Atiblé* (45 à 55 ans)
- Les puînés: *Bawoulé* (35 à 45)
- Les cadets: *Djamian manlimbé* (25 à 35)
- Les benjamins: *Djamian* (15 à 25)

Une génération au pouvoir devient *Otoupwé* c'est à dire gens d'armes ou pouvoir militaire. La génération choisit son chef qui devient *Efwa Briman limbé* ou chef suprême de classe d'âge. N'étant pas nommé par le roi, ce dernier ne peut le révoquer qu'après décision du Conseil des Anciens siégeant en cour de justice. Signalons que le roi lui-même en tant que citoyen villageois, membre d'une génération d'habitants et membre d'une classe d'âge est soumis, dans certaines occasions, à l'autorité du chef suprême des classes d'âge.

Les classes d'âge (Efwa Kpassoua)

L'organisation des classes d'âge (pouvoir militaire et politique) est un contre pouvoir à l'organisation des clans et du Conseil des Anciens

(pouvoir judiciaire et religieux). Leur chef *Mringbi* (roi) en tant que chef suprême et autorité suprême du pays a autorité sur toute la population sans exception mais en aucun cas ne peut renvoyer le chef suprême des classes d'âge sans jugement.

Le chef suprême de l'organisation des femmes en classes d'âge n'est pas dépendant du chef masculin car chacun a une fonction précise (problèmes masculins pour le chef des hommes et problèmes féminins pour la cheftaine). Les coutumes disent qu'ils doivent tous porter leurs problèmes au Conseil des Anciens et à la connaissance du roi. Au sein d'une même classe d'âge, les membres sont égaux en droit et en devoir; c'est l'un des rares endroits où le droit d'aînesse ne joue pas malgré les différences d'âge des partenaires. Seule l'aptitude compte, c'est à dire qu'on respecte le chef de sa classe non pas parce qu'il est plus âgé mais parce qu'il est apte au commandement, (droiture, honnêteté et force physique).

LES DIFFERENTES FONCTIONS DES CLASSES D'ÂGE

— Les aînés *Atiblé* (45 à 65 ans) sont des sages, conseillers, juges pour les affaires de leur classes, gardiens du patrimoine, des femmes et des enfants en temps de guerre.

— Les puînés *Bawoulé* (35 à 45 ans) sont les vrais guerriers. Ce sont eux qui vont combattre l'ennemi au front et pratiquent les expéditions punitives.

— Les cadets *Djamian manlimbé* (20 à 35 ans) ils ont pour mission de trouver des fonds pour les besoins de leur génération. Ils aident les *Bawoulé* au champ de bataille et dans les expéditions punitives.

— Les benjamins *Djamian* (15 à 25 ans). En cas de guerres, ils ont mission de veiller sur les femmes et les enfants au village et ils assurent la liaison avec les *Djamian manlimbé* entre le village et les champs de bataille et ravitaillent les combattants en vivres et en armes.

FONCTION SOCIALE DES CLASSES D'ÂGE

Les membres des classes d'âge sont amis et solidaires à vie. En cas de maladie, ils envoient leur ami malade chez le guérisseur et supportent les frais. Pendant le temps d'hospitalisation, la classe s'occupe de la famille du malade en lui envoyant des vivres (poissons, bananes, ignames et viande de gibier) si possible.

Quand un membre construit une maison, la classe l'aide à tous les niveaux de l'avancement des travaux en s'associant intimement à lui. Dans le domaine économique, la classe aide à nettoyer un coin de forêt pour

créer une plantation; aide à planter et surtout aide à récolter. En cas de décès d'un membre, la classe organise des danses guerrières et chante en son honneur, creuse sa tombe et porte le cercueil au cimetière.

Après le premier mariage, les démarches pour obtenir la main d'une autre femme à marier reviennent à la classe ainsi que les démarches pour réclamer les amendes d'adultère de l'épouse à divorcer. Les cérémonies pour le divorce de la femme d'un membre reviennent de droit à la classe.

Au niveau culturel et dans d'autres domaines: jeux et loisirs, clubs sportifs, courses de pirogues, sociétés de danses sacrées, profanes et populaires, initiation aux langages des tambours, culte de la divinité Topé, protectrice du village, toutes ces activités là se font dans le cadre de l'organisation des classes d'âge. L'individu n'est jamais seul au village, il est pris en charge par son clan, par sa famille restreinte, par sa génération et par le Conseil des Anciens, par son quartier, et par le Conseil de médiation. A tous ces niveaux c'est un groupe d'individus qui est concerné et non un citoyen en tant que tel. Le bonheur d'un membre de classe d'âge est le bonheur de toute sa classe et le malheur d'un membre est une affaire concernant toute sa classe d'âge.

MAN (peuple): organisme de conciliation

Les membres de classe d'âge de plus de 55 ans vont à la retraite. Ceux qui ne sont pas membres du Conseil des Anciens (*Mlinté ou Mandré*) deviennent *Man* (peuple) conciliateurs. Les membres retraités deviennent membres du Conseil de médiation ayant pour rôle de réconcilier les groupes en conflit, car ayant une longue expérience des affaires de classes d'âge, des affaires du village et des affaires du royaume.

Pendant que la génération des *Tchagba* exerce le pouvoir politique et militaire au village, leurs petits frères *Brouswé* les assistent et demeurent en initiation auprès d'eux. Le temps d'initiation dure 15 ans et le temps du pouvoir effectif dure aussi 15 ans. Ainsi, chaque génération demeure au pouvoir 30 ans (15 ans d'initiation et 15 ans de pouvoir effectif).

Après ce cycle, le pouvoir revient de droit à une autre génération d'habitants. Dans notre cas précis, les *Tchagba* passent le pouvoir aux *Brouswé* qui, frappés par la limite d'âge, partent à la retraite en devenant chefs de clan, membres du Conseil des Anciens ou membres du Conseil de médiation. Après 30 ans de pouvoir, les *Bégnini* passeront ce pouvoir aux *Nowé* de *Koumassi* et ainsi de suite.

L'organisation des classes d'âge est un contre pouvoir à celui du roi et de son Conseil des Anciens dans la mesure où les chefs des générations deviennent chefs de quartier. L'organisation des femmes en classes d'âge est

également un contre pouvoir à celle des hommes. Sur tous les problèmes d'intérêt général, les deux institutions, la masculine et la féminine, se concertent pour trouver un consensus. Dans le domaine politique, les hommes n'imposent pas leur volonté aux femmes. Elles sont indépendantes et citoyennes libres avec possibilité de dire leur opinion en accord ou en désaccord avec les hommes. La génération des femmes ne porte pas les mêmes noms que ceux des hommes, elle porte le nom de leur cheftaine: les filles d'*Atwo*, les filles de *Wouman*, les filles de *Mouhia*, les filles de *Banan*.

Le système politique des Abouré de Moossou, dans sa structure comme dans son fonctionnement, est imprégné d'une culture démocratique sous différentes formes. En effet on y décèle un grand respect de la personne humaine, le droit de participation aux affaires publiques pour tous, y compris les femmes et même les esclaves sauf pour le commandement militaire, la limitation du temps des mandats, l'alternance au pouvoir, l'existence de contre pouvoirs dans toute la société, un sens élevé de la justice et de la solidarité, une confiance quasi mystique dans les institutions considérées comme des personnes ou des génies. Le souci constant chez les citoyens, d'équilibre, d'égalité de fraternité éloigne les responsables des tentations de despotisme.

CONCLUSION

Ce rapide aperçu des rapports entre la culture et la démocratie autorise une conclusion: l'homme étant capable de s'arracher à la nature, d'être libre, se transforme et transforme le monde. Le système politique, fruit de la liberté et de la raison qui convient le mieux au développement de l'homme, c'est la démocratie. Mais celle-ci présente des variantes.

Dans plusieurs Etats démocratiques, le citoyen ne sait pas comment se comporte une assemblée élue, comment manœuvrent les hommes et les partis auxquels il fait confiance, de sorte que les gestes populaires les plus habituels n'arrivent pas à atteindre profondément le système. Dès lors la démocratie, du fait du nombre et surtout de la méthode (absence d'un courant d'échange de suggestions et d'aspirations entre les gouvernants et les gouvernés) donne l'impression d'une simple figuration, d'une autorité lointaine mal déterminée, peu efficace. Une telle situation résulte des insuffisances de la culture entourant la structure politique.

Pourtant, dans d'autres contrées, la Suisse par exemple, où le régime démocratique se fonde sur la consultation directe du peuple, dans un cadre territorial restreint, la situation se présente autrement. Ici c'est le peuple qui, réuni en assemblée plénière exerce lui même, sans intermédiaire le

pouvoir législatif et choisit directement ses magistrats. Chaque citoyen participe personnellement à toutes les décisions intéressant la collectivité. Cette "démocratie témoin" n'est pas celle de la Grande Bretagne ou celle de la France qui fonctionne sous un mode sémi-direct, impliquant une autre forme d'environnement culturel. Ces deux types, bien que provenant du grand "précipité" politique, d'idées, de principes, d'expériences ayant pris naissance en Europe occidentale entre le 17^e et 18^e siècles présentent entre eux des différences. Leur culture et leurs sous-cultures qu'on peut au demeurant mesurer, par des sondages d'opinion, par l'examen des attitudes, par des déclarations publiques, peuvent aider à révéler les modèles de distribution des orientations par rapport à l'action politique et peuvent aider à relier les tendances individuelles aux caractéristiques globaux d'un type de système démocratique. On peut ainsi distinguer le système britannique de culture élevée et unifiée du système français de culture élevée mais fragmentée.

Ces données objectives nous aident à comprendre — et c'est là un des intérêts de cette étude — les difficultés que rencontrent les jeunes nations dans la mise en œuvre de régimes démocratiques modernes. En effet dans ces nouvelles nations, il y a parfois conflit entre l'attachement à la petite unité traditionnelle et les objectifs de la nouvelle nation. Seule l'histoire dont les situations ne sont pas seulement successives, mais aussi dépassement, création, peut fournir des éléments de consolidation aux jeunes démocraties dont la fragilité dépend en partie des sous-cultures variées. Dès lors les invitations des pays industrialisés à régime libéral aux pays en développement à se démocratiser sous peine de sanctions économiques ne suffisent pas. Pour ces pays confrontés à de nombreux handicaps, la solution réside dans un effort soutenu d'intégration nationale, d'élaboration d'une culture homogène adaptée aux réalités; de conquête d'une capacité extractive conséquente. Dans l'expansion de la démocratie, il faut tenir compte de l'irréductibilité du caractère spécifique de chaque société et éviter de croire que ce système politique est compatible avec toute culture sans exigence de sélectivité à l'égard des valeurs et des cultures. Des variantes culturelles influencent ce système politique et engendrent dans son sein des types. Dans les pays africains, depuis l'accession à la souveraineté internationale, l'on assiste à l'émergence des formes transitoires du processus démocratique. Ces formes ne doivent pas être conçues comme des formes achevées qui pourraient être opposables à la démocratie comme telle ayant une essence occidentale. En effet même si on reconnaît en toute objectivité que les origines de la démocratie moderne sont sans conteste occidentales, comme nous l'avons vu en Grande Bretagne et en France, les traits présents de la démocratie se sont dessinés peu à peu, à travers une

constellation d'événements aux effets multiples et enchevêtrés à l'échelle du monde. Ceci rend caduque la recherche d'un modèle unique à paternité exclusive. Mais le débat sur les dimensions culturelles de la démocratie ne doit pas se fourvoyer dans la défense dogmatique de particularismes qui en définitive ne seraient que des faux-fuyants ou des alibis du totalitarisme qui tente les régimes.

Par ailleurs, il faut noter que la mondialisation en cours dans diverses activités humaines induit nécessairement un brassage des cultures qui ne doit pas faire penser que la démocratie est une construction symbolique, où une souveraineté abstraite est conférée au peuple comme totalité abstraite au nom et au bénéfice de laquelle le pouvoir est censé fonctionner alors que la pratique effective de l'autorité lui échappe au profit de gouvernants choisis. Le brassage culturel lié à l'expansion de la démocratie nous commande de rester fermes sur quelques exigences capitales, quelques impératifs imprescriptibles: droits de l'homme, justice, tolérance, solidarité, valeurs démocratiques et valeurs chrétiennes dont la défense et l'application effective s'imposent partout et toujours à tout homme responsable.

BIBLIOGRAPHIE

- ABLE, Abbé JEAN-ALBERT, *Histoire et tradition politique du pays abouré* (Abidjan, Imprimerie Nationale, 1978).
- ARON, RAYMOND, *République impériale* (Paris, Calmann-Lévy, 1973).
- ARON, RAYMOND, *Le Grand Schisme* (Paris, Gallimard, 1948).
- BONY, JOACHIM, *La Côte d'Ivoire sous la colonisation française et le prélude à l'émancipation, 1920-1948. Genèse d'une Nation*. Thèse de Doctorat d'Etat es-Lettres et Sciences Humaines, Université de Paris I, Panthéon Sorbonne, 1980.
- BURDEAU, GEORGES, *Traité de science politique* (Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1979).
- BURDEAU, GEORGES, *La démocratie* (Paris, Editions du Seuil, 1966).
- Club Jean Moulin, *L'Etat et le Citoyen* (Paris, Editions du Seuil), 1961.
- Colloque France Forum, (Rapports de R. Remond, G. Vedel, J. Fauvet, E. Borne et Débats, Préface de M. Duverger), *La démocratie à refaire* (Paris, Editions ouvrières, 1963).
- DUVERGER, MAURICE, *Institutions politiques et droit constitutionnel* (Paris, Presses universitaires de France, 1975).
- DUVERGER, MAURICE, *Introduction à la politique* (Paris N.R.F., 1964.)
- FAUVET, JACQUES, *La IVe République* (Paris, Fayard, 1960).
- JEAN-PAUL II, *Dix repères pour l'an 2000* (Paris, Desclée de Brouver et J.C. Lattès, 1994).
- MATHIOT, ANDRÉ, *Le régime politique britannique* (Paris, A. Colin, 1955).
- PACTET, PIERRE, *Les institutions françaises* (Paris, Presses Universitaires de France, 1980).
- REMOND, RENÉ, *La Droite en France de 1915 à nos jours* (Paris, Aubier, 1963).
- SAMARAN, CHARLES, *L'histoire et ses méthodes* (Paris, Gallimard, 1961).
- SIEGFRIED, ANDRÉ, *La Suisse démocratie-témoin* (Neuchatel, Editions de la Baconnière, 1969).
- TOYNBEE, ARNOLD J., *L'histoire* (Paris, Gallimard, 1951).
- VAUSSARD, MAURICE, *Histoire de la Démocratie Chrétienne* (France, Belgique, Italie) (Paris, Editions du Seuil, 1956).
- WILLIAMS, PHILIP, *Politics in Post-War France. Parties and the Constitution in the Fourth Republic* (London, Longmans, 2 edit 1958).